



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal
du 11 Octobre 2018 à 19 H

Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 44 / 2018 :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET GENERAL
APPORT DE CREDIT pour :

- Achat de panneaux extinction éclairage public
- Chambre froide salle socio-culturelle

Objet de la délibération n° 45 / 2018 :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET GENERAL
APPORT CREDIT DE 4000 € pour :

- Paiement de la Taxe spéciale ordures ménagères SBA

Objet de la délibération n° 46 / 2018 :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET EAU

- Changement d'article demandé par la trésorerie pour le reversement de taxes à l'Agence de l'EAU

Objet de la délibération n° 47 / 2018 :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL 2^e classe pour Mme BROUSSE Chantal

- Mme BROUSSE obtient un grade supérieur suite à son admission au concours d'Adjoint technique Principal 2^e classe

Objet de la délibération n° 48 / 2018 :

REITERATION DE GARANTIE POUR LE PRÊT AUVERGNE HABITAT

Décision : Dans le cadre des mesures de compensation liées aux dispositions introduites par la loi de finances 2018, Auvergne habitat a souscrit au dispositif d'allongement de la dette proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations permettant un allongement de 5 à 10 ans des prêts standards. Ce dispositif ne modifie pas l'encours garanti, mais il nécessite pour sa mise en œuvre, la réitération des garanties initiales des collectivités pour les prêts concernés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réitération du prêt de garantie pour un montant de 76 513, 00 €.

Objet de la délibération n° 49 / 2018 :

CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE SUR RD 201

Décision : Concernant les travaux pour la construction d'un bassin d'orage sur la RD 201 au lieudit La Croix

la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 24 Septembre 2018 à 19 H.

le choix de ladite commission s'est porté sur la proposition de l'entreprise Techni TP pour un montant mieux disant :

- de 49 566 HT soit 59 479 € 20 TTC pour la réalisation des travaux du bassin d'orage

Objet de la délibération n° 50 / 2018 :

BAIL ENTRE LA COMMUNE DE PALLADUC ET ORANGE SA

Décision :

Vu les réclamations d'abonnés concernant la mauvaise réception du réseau ORANGE entre le village de LARMENTIER et la ZI RACINE.

Vu la proposition de la société ORANGE SA d'intervenir afin de renforcer son équipement pour améliorer son réseau et permettre ainsi des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet

Vu la décision de la société ORANGE SA d'implanter une antenne sur la parcelle ZI 386 propriété de la commune au lieudit LA FONTANE.

Vu l'intention de la société ORANGE de signer un bail avec la commune et de payer à la commune une redevance annuelle de 1500 € nets.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la signature du bail avec ORANGE SA pour l'implantation d'une antenne.

Objet de la délibération n° 51 / 2018 :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Décision : Afin de venir en renfort aux agents en place, le conseil municipal décide de créer un poste permanent pour l'aide à la cantine scolaire et à l'entretien des bâtiments.